



Suite à plaintes aux US, risques à rester en France?

Par **philippe 60**, le **29/12/2008** à **15:31**

Bonjour,

Mon fils s'est séparé d'une amie aux Etats Unis.

Elle a porté plainte sur le fait qu'il soit retourné chez elle pour récupérer ses affaires et a fait une demandes demande de protective order.

Depuis elle porte régulièrement plainte pour non respect du protective order, sans prouver ses dire(s) mais mon fils doit payer à chaque fois 1500\$ de caution et de frais pour sortir de prison.

A ce jour dans l'attente d'un procès, il n'a pas pu s'exprimer sur les faits pour prouver la non véracité des plaintes.

Devant ce harcèlement juridique, j'envisage un non retour aux US de mon fils Cédric actuellement en vacances en France.

Dans cette éventualité, quels sont les suites envisageables?

Peut-on porter plainte de France contre les agissements abusifs de son ex amie?

avec mes remerciements

Philippe